



Syndicat  
des cadres supérieurs  
des Finances publiques

## **Compte rendu de la CAPN du 18 avril 2013 sur le mouvement de mutations et de premières affectations des AFiPA**

La réunion s'est tenue sur la journée du 18 avril sous la présidence de D. Gontard.

En réponse aux déclarations liminaires, la direction générale a donné quelques éléments d'informations sur les sujets suivants :

- sur les demandes portées par le SCSFiP (cf. déclaration liminaire) :
  - Le Grand Paris : la direction générale est intéressée par le sujet. Elle va tirer le bilan de ce mouvement et en tirera les conséquences ; un groupe de travail sur ce sujet a été demandé par les représentants organisations du personnel ;
  - Les demandes liées : ce sujet est parfaitement connu et compris par le bureau RH1B ; des efforts sont constamment faits pour faire coïncider les mouvements mais certaines situations sont connues tardivement et ne permettent pas de faire jouer les rapprochements.
- le problème des collègues inscrits sur le tableau d'avancement d'AFiP de l'an dernier et qui n'avaient pas encore pu prendre un poste, est en voie de résolution. Seule une situation reste en suspens ;
- l'administration confirme le délai minimal de séjour de deux ans entre deux affectations sur des emplois administratifs (réduit à un an pour les cadres en situation de rapprochement), y compris pour l'obtention d'un poste comptable ;
- Sur le dispositif de la seconde chance : le bureau RH1B propose de mettre en place ce dispositif pour cette année : il ne concernera que les collègues des deux filières non retenus (ou non orientés) au tableau 2008 ; la nécessité d'avoir présenté la sélection a été confirmée (il ne doit pas s'agir d'une première tentative). Les collègues en postes comptables ou administratifs (HEA) ne sont pas autorisés à participer à cette sélection. Le bureau RH1B a évalué le vivier à 29 pour cette année. Les places seront limitées : 2 ou 3 en national, soit 7 à 10% de la LA 2013.

Les modalités proposées sont les suivantes : les collègues recensés dans le vivier recevront communication d'une liste de postes à pourvoir, restés vacants à l'issue du mouvement d'AFiP. Les collègues devront candidater sur ces postes (fiche de poste à servir). L'avis du directeur et du délégué seront portés sur la demande du candidat. La direction générale retiendra 2 ou 3 collègues par poste et adressera les candidatures au directeur d'accueil. Ce dernier devrait émettre un avis sur les candidatures reçues. La direction générale procédera à l'arbitrage final.

**Les représentants du personnel ont demandé une phase de réflexion à la direction générale sur ce nouveau dispositif présenté en séance**

**La Direction générale attend un retour des représentants des personnels rapidement.**

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations sur cette proposition sur la messagerie du SCSFiP.**

Bilan du mouvement :

Le mouvement a été, comme l'an dernier, organisé par filière à l'exception de la population qui bénéficie déjà de l'application des règles de gestion unifiées : lauréats de l'examen professionnel 2012 (en rapprochement) et 2013 (en première affectation).

	Filière fiscale	Filière gestion publique
Nombre de demandes reçues	135	59
Demandes satisfaites (mutation)	58	23
dont prioritaires	13	3
1 <sup>ère</sup> affectations TA 2013	61	47
1 <sup>ère</sup> affectations TA 2012 (IP28)	2	
IPFP N1		12

Aucune première affectation dans la filière gestion publique dans la mesure où les lauréats de la sélection du TA 2013 occupent déjà des emplois d'AFiPA.

Accès aux emplois HEA administratifs :

Le mouvement des AFiPA 2013 a permis d'attribuer 5 emplois HEA administratifs.

Au total, 32 HEA administratifs auront été attribués sur les 52 emplois implantés dans la filière fiscale.

Aucun mouvement sur les postes HEA administratifs dans la filière gestion publique.

Emplois vacants à l'issue du mouvement :

Filière fiscale	Filière gestion publique
AFiPA en Guyane AFiPA à Mayotte AFiPA dans la Loire	Voir liste communiquée le vendredi 19 avril